

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CF284

présenté par

Mme Ressiguier, Mme Taurine, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat,
M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme,
M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Rubin et M. Ruffin

ARTICLE 21

Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« VI. – Les recettes de cette taxe seront obligatoirement affectées à l'agence française pour la biodiversité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous ne sommes pas favorables à l'exploration des hydrocarbures, du fait de leur caractère nocif pour l'environnement.

Ainsi, il nous semblerait normal que les recettes de cette taxe soient affectées à l'Agence Française pour la Biodiversité, afin de s'assurer qu'elles soient véritablement utilisées pour la cause environnementale.